

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20220331-D31-0322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 1^{er} avril 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} adjoint, ayant reçu délégation, à cet effet, par arrêté du Maire en date du 30 mars 2022 (n°AG/5.4/115/2022).

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusées :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire, qui donne pouvoir à M. Pascal SZALEK, *excepté pour les comptes administratifs auxquels, en sa qualité d'ordonnateur, elle ne peut prendre part au vote (Délibérations n° D.33/03.22, D.43/03.22 et D.47/03.22)*

Mme Chantal BEAUDOIN qui donne pouvoir à M. Yves GIMAY
Mme Brigitte POLLET qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Marianne DUHAMEL qui donne pouvoir à M. Johan GONZALEZ

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.31/03.22

Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation de 116 logements « les Pommiers » Avenue René Coty
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Délibération n°: D.31/03.22

Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation de 116 logements « les Pommiers » Avenue René Coty
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Monsieur BELGHACHEM indique que la Société Logéo Seine réhabilite un ensemble de 116 logements situés résidence des Pommiers, avenue René Coty à Lillebonne, selon un programme de travaux qui concerne :

- la performance thermique
avec l'isolation des façades et du plafond des sous-sols, la mise en place de volets roulants et d'une ventilation mécanique, la création d'un chauffage avec radiateurs et thermostats,
- les parties communes
avec la réfection des peintures, de l'éclairage, de l'équipement du hall et des parties communes ainsi que la création d'un local deux-roues et d'un point d'accueil Logéo,
- les logements
avec notamment la mise en conformité électrique, le remplacement des appareils sanitaires d'une partie des logements, le remplacement des portes de placards,
- les espaces extérieurs
avec l'aménagement de nouvelles places de stationnement, le renforcement de l'éclairage par un dispositif d'économie d'énergie, la mise en place de colonnes enterrées pour les ordures ménagères, la réfection de l'aire de jeux et du boulodrome.

Par courrier en date du 10 février 2022, la Société Logéo Seine a sollicité un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour trois prêts (PAM, PAM ECO PRET, PHB REALLOCATION), d'un montant total garanti de 5 986 559 €, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Banque des Territoires pour le financement de cette opération de réhabilitation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Considérant que la Société Logéo Seine a décidé de contracter trois prêts d'un montant total de 5 986 559 euros pour l'opération de réhabilitation de 116 logements « Les Pommiers » à Lillebonne,

Considérant que ladite Société sollicite un accord de principe sur la garantie de Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, soit 5 986 559 euros pour les prêts qu'elle envisage de contracter auprès de la Banque des Territoires,

Délibération n°: D.31/03.22

Objet : Budget Ville
Opération de réhabilitation de 116 logements « les Pommiers » Avenue René Coty
LOGEO SEINE
Garantie d'emprunt Banque des Territoires
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Considérant que les caractéristiques prévisionnelles de ces prêts sont les suivantes :

• Prêt PAM (Prêt à l'amélioration)

Montant du prêt garanti : 3 018 559 euros

Taux d'intérêt : 0,82 %

Taux fixe selon offre du 24 janvier 2022 à réactualiser au moment de la contractualisation.

Durée : 20 ans

• Prêt PAM ECO PRET

Montant du prêt garanti : 1 808 000 euros

Taux d'intérêt : livret A

Marge fixe sur index : - 0,45%

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Durée : 20 ans

• Prêt PHB REALLOCATION (Prêt Haut de Bilan)

Montant du prêt garanti : 1 160 000 euros

Première phase :

Taux d'intérêt : 0 %

Durée : 20 ans

Deuxième phase :

Taux d'intérêt : livret A

Marge fixe sur index : 0,6%

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Durée : 10 ans

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de trois prêts d'un montant total garanti de 5 986 559 euros, souscrits par la Société Logéo Seine auprès de la Banque des Territoires.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Kamel BELGHACHEM.